



120 Rue Belleau St-Henri (Québec) G0R 3E0

Mail : [cpadesthenri@hotmail.com](mailto:cpadesthenri@hotmail.com)

Site internet : <http://cpasthenri.com/>

Septembre 2016

Bonjour chers parents

Bienvenu dans le programme de Patinage Plus offert par Patinage Canada. Ce programme se veut le programme Canadien d'initiation aux habiletés de base afin de préparer les patineurs pour tous les sports de glace – hockey, ringuette, patinage de vitesse et patinage artistique.

Voici quelques informations nécessaires au bon déroulement de la session de patinage :

**Étiquette de nom :**

L'étiquette de nom est obligatoire et doit être visible à chacune des séances du patineur. Cela permet aux assistantes de programme ainsi qu'aux entraîneures de connaître les enfants avec lesquels elles travaillent. De plus, l'étiquette est nécessaire pour les évaluations des habiletés sur la glace.

Cette dernière doit être remise dans le bac approprié à la fin de chacune des séances afin de pouvoir faire le suivi de la progression du patineur (envers du nom).

**Chambre :**

Une chambre vous sera assignée selon le groupe de votre enfant. Cette dernière restera la même pour toute la saison (à moins d'avis contraire). Si vous avez plusieurs enfants, nous comprenons que vous changiez vos enfants dans la même chambre, mais autrement, veuillez s'il vous plaît respecter l'attribution.

La chambre #1 est réservée en tout temps pour les assistantes de programme et les entraîneures.

**Casque :**

Le casque de hockey homologué CSA est obligatoire pour tous patineurs qui n'ont pas réussi l'étape 5 du programme de Patinage Plus. Si le patineur ne respecte pas ce règlement, nous sommes dans l'obligation de lui refuser l'accès à la glace.

**Code vestimentaire :**

Vous comprendrez que, comme dans n'importe quel sport, une tenue appropriée est de mise. Nous n'obligeons pas le port de collants, jupes ou legging comme nous n'obligeons pas le chandail de hockey ou le survêtement de patinage de vitesse, mais :

Le port de mitaines ou de gants est obligatoire.

Par mesure de sécurité, pour éviter les chutes et les blessures, les vêtements amples et les foulards sont interdit (et ce, même lors d'activités spéciales).

Le port de Jeans est proscrit. Ce n'est pas une tenue acceptable pour une pratique de patinage.

### *Accès à la patinoire :*

Le patineur peut embarquer sur la glace lorsque l'autorisation lui est donnée (lorsque les entraîneures et assistantes de programme seront prêtes, que le signal sonore sera donné et que les portes s'ouvriront). En aucun cas une personne autre que les patineurs, patineuses et l'équipe d'enseignants ne peuvent embarquer sur la patinoire. Les parents devront libérer l'entrée en prenant place dans les estrades. Aucun parent dans le banc des joueurs. Surveillez les allées et venues de votre enfant (toilette, blessure).

### *Communication :*

Pour tous commentaires, suggestions et informations, vous pouvez vous adresser à Valérie, l'entraîneure responsable du Patinage Plus ou à tout autre membre du CA présent lors des périodes de patinage. Vous pouvez aussi nous contacter via le [cpadesthenri@hotmail.com](mailto:cpadesthenri@hotmail.com), sur notre site internet : <http://cpasthenri.weebly.com/> ou via notre page Facebook : CPA St-Henri.

Nous vous souhaitons une agréable saison de patinage avec nous !

Sincères salutations

Le CPA St-Henri